

L'UNSA, 1^{ère} du groupe Caisse des dépôts et consignations

Au moment où nous fêtons son 30^{ème} anniversaire, l'UNSA Groupe CDC devient la 1^{ère} organisation syndicale du Groupe avec 23,82% des suffrages obtenus, au 31 décembre 2016, sur l'établissement public et les filiales (27 400 salariés et fonctionnaires).

Ces excellents résultats sont d'abord à mettre au compte de l'activité syndicale développée par l'UNSA auprès des personnels, tant à la CDC que dans les filiales, depuis de nombreuses d'années.

L'UNSA passe de la troisième à la première place avec 23,82% des suffrages.

La CFDT demeure à la deuxième place avec 22,98%.

La CGT passe de la première à la troisième place avec 21,05%.

La CGC devient la quatrième organisation avec 12,93%.

Il n'y a plus que 4 organisations syndicales dans le Groupe.

(FO obtient 8,73% et perd sa représentativité, le Snup baisse à 4,92% et la CFTC à 2,05%)

Le 14 février, le CESE a réaffirmé son engagement dans la lutte contre la pauvreté

Dans une séance plénière exceptionnelle, le CESE (Conseil économique, social et environnemental) a réaffirmé son engagement à poursuivre la lutte contre la pauvreté. Son bureau a choisi de porter une résolution sur le sujet afin d'inscrire durablement cet enjeu au cœur de ses travaux et de s'engager pour que les plus pauvres d'entre nous soient pris en compte.

Dans sa résolution, le CESE considère que la grande pauvreté est caractérisée à la fois par un manque de biens matériels mais aussi par l'exclusion de la vie sociale et démocratique et par l'absence d'effectivité des droits fondamentaux.

Le CESE invite également les autorités locales, régionales, nationales, européennes et internationales à mettre au centre de leurs priorités l'accès aux droits fondamentaux, dans le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains afin d'éradiquer la grande pauvreté.

Dans ses avis, le CESE intégrera la solidarité nécessaire envers les plus pauvres et la reconnaissance de leur place dans la vie démocratique.

Le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge a arrêté son programme de travail

Mis en place en décembre 2016, le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge a arrêté son programme de travail dans la séance plénière du 1^{er} février.

Ce programme est composé d'un thème transversal aux trois conseils et de thèmes spécifiques à chacun des conseils (Famille, Enfance et adolescence, Age).

Dans la version transversale, le Haut Conseil a retenu la thématique :

« Disposer de temps et de droits pour s'occuper de ses enfants, de sa famille et de ses proches en perte d'autonomie ».

La question centrale est celle des congés et des possibilités de réduction d'activité ou d'aménagements légaux ou conventionnels de la durée du travail pour raison familiale. Tout au long de l'année seront étudiés le droit social, le droit du travail existant, la mobilisation des entreprises, le crédit impôt famille... dans le but d'améliorer les conditions des personnes actives afin que celles-ci disposent de temps pour s'occuper de leurs proches.

Pour les thématiques spécifiques, **le conseil de la famille** a choisi d'examiner le sujet de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, les politiques de soutien à la parentalité, en liaison avec les travaux de la CNAF, l'accueil des jeunes enfants, les ruptures familiales.

Le conseil de l'enfance et de l'adolescence a proposé de travailler le sujet concernant le tiers temps/tiers lieu (ni en famille, ni à l'école) de vie des enfants et des adolescents, en faisant un état des lieux, en pointant les enjeux pour dégager des perspectives.

Ce conseil s'attachera également à faire un suivi de la mise en œuvre des recommandations du comité des droits de l'enfant à l'ONU.

Le conseil de l'âge s'attachera à traiter le système de prise en charge de la perte d'autonomie en faisant un état des lieux afin de dégager des orientations de réforme. Un groupe de travail sera chargé d'étudier le recours à l'assurance dans la prise en charge de la perte d'autonomie.

La question de la prise en charge des soins des personnes âgées (place de l'assurance maladie et des couvertures complémentaires santé) sera examinée en lien avec le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM).

Programmes ambitieux certes, mais nécessaires pour revisiter les dispositifs existants afin de les améliorer, de les simplifier et répondre ainsi aux besoins de plus en plus importants de notre société.

Les représentants UNSA participeront à ces travaux dans le cadre des valeurs de solidarité et de justice sociale.

Pour mieux agir ensemble, s'organiser et bien communiquer !

Le groupe de jeunes syndicalistes européens a achevé la dernière session de formation organisée par l'OIT (Organisation internationale du travail) et la CES sur le thème des stratégies d'organisation et de communication, à Budapest, du 6 au 10 février dernier.

L'UNSA a participé à ce séminaire.

Patti Janega, expert en communication de l'**ACTRAV ITC-ILO** (Activités des travailleurs-Organisation internationale du travail) a animé trois demi-journées sur les façons de communiquer de manière persuasive, au travers d'outils comme la vidéo ou la mise en scène.

Antonio Deruda, expert en communication, a sensibilisé les militant-e-s sur l'évolution de la communication digitale et sur son utilisation.

Au-delà des aspects techniques, le plus important reste la définition du contenu et son adaptation aux habitudes des utilisateurs-trices :

- Les messages doivent être lisibles rapidement et facilement depuis un mobile.
- Les sources d'information, notamment chez les jeunes, sont passées de la télévision, radio et journaux papier aux réseaux sociaux, qui ne peuvent plus être ignorés.
- Sur le web, l'objectif est de permettre au contenu produit de figurer dans les cinq premiers liens et sur la première page de Google.
- De nombreuses autres applications ou outils se sont développées ces dernières années, qui permettent de toucher différents publics avec des contenus appropriés : Twitter, Tumblr, Snapchat, Instagram, etc.
- Le nombre de « followers-suiveurs » n'est pas le seul objectif de leur utilisation, qui doit être la cible.

Une conférence, organisée à Madrid du 7 au 9 mars, permettra de conclure ce riche programme de formation, en présence des participants, des formateurs et des responsables nationaux des organisations syndicales

dont les militants ont participé aux cinq sessions. Les participants seront parties prenantes de cette conférence en proposant une rétrospective des cinq sessions auxquelles ils et elles ont participé depuis août 2016.

Lutter contre les discriminations dans l'accès à l'emploi public et favoriser la diversité

C'est devant un parterre d'élèves venus de plusieurs écoles de la Fonction Publique (ENA, IRA de Metz, ESPE...) et de responsables d'écoles de service public qu'Olivier Rousselle a rendu son rapport sur "les écoles de service public et la diversité" au Premier ministre et à la ministre de la Fonction Publique, à Strasbourg, le 16 février 2017.

L'UNSA-Fonction Publique, convaincue de la nécessité d'une Fonction Publique proche des citoyens, était présente.

Lire la suite :

<http://www.unsa-fp.org/?Lutter-contre-les-discriminations-dans-l-acces-a-l-emploi-public>

L'UNSA a participé à la remise de la contribution française sur l'avenir du travail à Myriam El Khomri, ministre du Travail

Lors de la 104^{ème} Conférence internationale du travail (CIT) en 2015, le directeur général du Bureau international du travail, Guy Rider, avait annoncé le lancement d'une initiative du centenaire sur l'avenir du travail à l'horizon 2019.

Dans ce cadre, une première phase prenait fin en décembre 2016 par la remise de contributions par pays sur ce thème.

La contribution française s'est conclue par la réalisation d'un rapport de synthèse prenant en compte la réflexion menée pendant près de 18 mois dans le cadre de la commission consultative tripartite pour l'OIT, dite « **Commission 144** », qui réunit des représentants français des travailleurs, des employeurs et des gouvernements au sein de laquelle l'UNSA est représentée par Émilie Trigo, secrétaire nationale.

Cette contribution a été alimentée notamment par l'audition d'experts et de personnes qualifiées et a été remise à Myriam El Khomri, ministre du Travail, jeudi 16 février dernier.

Ce rapport s'articule autour de trois parties :

- Le travail dans le monde aujourd'hui : de nouveaux défis pour l'OIT (déréglementation et financiarisation de l'économie et conséquence sur la qualité du travail, chaînes d'approvisionnement mondiales et gouvernance du monde du travail, changements climatiques et travail décent, changement technologique et automatisation supposée des tâches, diversification des formes d'emploi et développement de nouvelles inégalités...)
- Un mandat renforcé (pour l'OIT) pour affronter ces défis (renforcer la place de l'OIT dans le système multilatéral, renforcer les capacités des acteurs du travail, condition d'un renouveau du tripartisme et du dialogue social, prendre la mesure de la transformation du travail dans les normes internationales...)
- Une organisation adaptée à ce mandat renforcé (améliorer l'effectivité des normes, améliorer la lisibilité et le contrôle des normes internationales du travail, renforcer les capacités des mandants par la coopération technique...)

La deuxième phase consistera en l'installation d'une commission de haut niveau chargée d'examiner les résultats des conversations du centenaire et de les prolonger dans une série de rencontres publiques et d'autres activités destinées à répondre à d'éventuels points d'interrogation ou à combler les lacunes qui seraient constatées.

Cette commission produira un rapport qui sera soumis à la 108^e session de la Conférence en 2019.

Mission parlementaire sur l'épuisement professionnel :

Pour l'UNSA des propositions à mettre en œuvre

La commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a adopté le 15 février le rapport de la mission parlementaire sur l'épuisement professionnel.

L'UNSA se félicite de voir dans les conclusions de ce rapport un très grand nombre des revendications qu'elle porte sur le sujet.

Ainsi, pour l'UNSA, la prévention de l'épuisement professionnel doit être une priorité. A ce titre, l'intégration de la prévention des risques psychosociaux dans le champ de la négociation égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et qualité de vie au travail nous apparaît comme pertinente.

Former des délégués du personnel et des représentants au CHSCT à la vigilance contre les risques psychosociaux, permettre aux délégués du personnel et aux membres du CHSCT d'exercer leur droit d'alerte pour demander la mise en œuvre de la procédure d'évaluation des risques ou son actualisation, former des futurs managers sur la connaissance et la prévention des risques psychosociaux sont des mesures de prévention allant dans le bon sens.

L'UNSA approuve la proposition visant à élaborer un tableau de maladies professionnelles relevant de l'épuisement professionnel. Pour autant, ce n'est qu'une première étape indispensable dans sa reconnaissance comme maladie professionnelle, revendication portée par l'UNSA.

Pour l'UNSA, les propositions de la mission parlementaire sur l'épuisement professionnel ne doivent pas rester lettre morte et être traduites par des actes.